

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 15 novembre 1960.

---

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

---

ANNEXE N° 2

AFFAIRES ETRANGERES

*Rapporteur spécial : M. Georges PORTMANN*

Sénateur,

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 866, 886 (annexes 3, 4 et 5), 913, 931 et in-8° 194.

Sénat : 38 (1960-1961).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Présentation du budget</b> .....	3
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les dépenses ordinaires</b> .....	5
<b>Titre I. — Les services votés</b> .....	5
<b>Titre II. — Les mesures nouvelles</b> .....	8
<b>Chapitre I<sup>er</sup>. — Les moyens des services</b> .....	8
1° La situation du personnel.....	8
2° L'aménagement de notre représentation diplomatique et consulaire .....	9
3° La réorganisation administrative.....	11
4° Les affaires marocaines et tunisiennes.....	11
<b>Chapitre II. — Les interventions publiques</b> .....	13
1° Les relations culturelles avec l'étranger.....	13
2° La coopération technique avec l'étranger.....	27
3° L'assistance aux Français de l'étranger.....	30
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Les dépenses en capital</b> .....	35
<b>Conclusions générales</b> .....	38

---

Mesdames, Messieurs,

Les propositions du Gouvernement pour les crédits du Ministère des Affaires étrangères de 1961 s'élèvent à la somme de 586.121.708 NF. La différence avec l'exercice précédent est de 29.138.100 NF, représentant une augmentation légèrement supérieure à 5 %.

Ce faible pourcentage nous indique que l'année 1961 ne verra pas au quai d'Orsay des changements spectaculaires. Cette impression est confirmée par l'économie générale du budget, qui révèle des mouvements d'ampleur beaucoup plus modérée, mais de sens identique, à ceux que nous avons observés en 1960 : stagnation des moyens des services, majoration des interventions publiques, diminution des crédits de paiement.

Seules les autorisations de programme — 30.451.000 NF — échappent à cette similitude, puisqu'à la régression de 1960 succède une progression de plus de 20 % : 5.451.000 NF. Elles restent cependant d'une insigne faiblesse, car cette proportion apparemment avantageuse ne leur permet pas d'atteindre leur niveau de 1958.

Le tableau suivant rassemble toutes les comparaisons chiffrées et la répartition des crédits qui vous sont demandés.

**Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1960 et des propositions  
formulées par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1961.**

DESIGNATION	1960 1	1961				DIFFERENCE avec 1960. 6	
		Mesures acquises. 2	Services votés. 3 (1 + 2)	Mesures nouvelles. 4	Total. 5 (3 + 4)		
			(En nouveaux francs.)				
<i>Dépenses ordinaires.</i>							
TITRE III. — Moyens des services.....	161.749.939	— 219.296	161.530.643	+ 6.747.649	168.278.292	+ 6.528.353	
TITRE IV. — Interventions publiques.....	366.233.669	— 2.760.429	363.473.240	+ 30.664.176	394.137.416	+ 27.903.747	
<b>Total des dépenses ordinaires.....</b>	<b>527.983.608</b>	<b>— 2.979.725</b>	<b>525.003.883</b>	<b>+ 37.411.825</b>	<b>562.415.708</b>	<b>+ 34.432.100</b>	
<i>Dépenses en capital.</i>							
<i>Crédits de paiement.</i>							
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	24.660.000	— 14.076.000	10.584.000	10.127.000	20.711.000	— 3.949.000	
TITRE VI. — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat.....	4.340.000	— 3.720.000	620.000	2.375.000	2.995.000	— 1.345.000	
<b>Total des dépenses en capital.....</b>	<b>29.000.000</b>	<b>— 17.796.000</b>	<b>11.204.000</b>	<b>12.502.000</b>	<b>23.706.000</b>	<b>— 5.294.000</b>	
<b>Total des crédits des Affaires étrangères.</b>	<b>556.983.608</b>	<b>— 20.775.725</b>	<b>536.207.883</b>	<b>+ 49.913.825</b>	<b>586.121.708</b>	<b>+ 29.138.100</b>	
<i>Autorisations de programme.</i>							
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	24.450.000	»	»	26.401.000	26.401.000	+ 1.951.000	
TITRE VI. — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat.....	550.000	»	»	4.050.000	4.050.000	+ 3.500.000	
<b>Total des autorisations de programme.</b>	<b>25.000.000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>30.451.000</b>	<b>30.451.000</b>	<b>+ 5.451.000</b>	

## PREMIERE PARTIE

### LES DEPENSES ORDINAIRES

#### TITRE I. — Les services votés.

La part du Ministère des Affaires Etrangères dans le montant des crédits demandés au titre des services votés du budget général, par l'article 24 du projet de loi de finances pour 1961, est fixée à 525.003.883 NF. Ce chiffre accuse une diminution de 2.979.725 NF.

Je vais analyser rapidement les mesures acquises qui justifient cette différence.

#### 1° ECONOMIES

La plus importante économie résulte de l'ajustement monétaire intervenu au Maroc le 19 octobre 1959. Toutes nos dépenses effectuées en territoire marocain ont été réduites en fonction du taux de dévaluation de la monnaie marocaine (19,75 %). Son incidence, dont il n'avait pu être tenu compte dans le budget de 1960 déjà arrêté, mais que j'avais laissé prévoir au cours de la discussion, affecte différents chapitres et plus spécialement ceux de la 9<sup>e</sup> partie (affaires marocaines et tunisiennes). Le total de l'économie est de 8.848.533 NF.

D'autre part, le montant des crédits accordés en 1960 à titre non renouvelable est de 689.817 NF. Ils se rattachent essentiellement au fonctionnement du service de liquidation de l'ex-délégation diplomatique française en Sarre et aux dépenses de matériel.

Enfin, 134.885 NF d'économies ont été réalisées en application de l'article 4 de la loi de finances pour 1960. Elles portent sur les chapitres 34-95 (Missions. — Conférences internationales) et 42-33 (Subventions à divers organismes).

## 2° DÉPENSES NOUVELLES

Les mesures acquises entraînent 6.693.510 NF de dépenses nouvelles. Elles proviennent de l'ajustement de crédits évaluatifs, de l'application des dispositions générales prises pour l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et de transferts de crédits.

J'appellerai votre attention sur la plus forte de ces majorations : trois millions de NF pour le seul chapitre 42-31 (Contributions obligatoires à des dépenses internationales). Encore ce chiffre n'est-il pas définitif, car la plupart des budgets internationaux ne sont pas arrêtés.

J'ai déjà exprimé à plusieurs reprises mon inquiétude devant l'importante progression annuelle de ces dépenses internationales. Les Ministres répondent invariablement que les contributions obligatoires sont automatiquement calculées sur la base d'engagements souscrits par la France dans le passé.

Je ne conteste pas ce fait. Mais, en ma qualité de rapporteur, je ne puis que regretter de voir échapper à tout contrôle du Parlement, et même du Gouvernement français, le chapitre qui, sur les soixante et onze que comporte mon département budgétaire, se classe au deuxième rang pour le volume de la dotation et représente à lui seul près de 15 % du total des crédits des Affaires étrangères (82.873.574 NF sur 586.121.708 NF) et plus du quart de notre action internationale.

Aucun Français ne songerait à marchander des sacrifices aptes à servir la cause de la Paix et à protéger l'humanité contre les fléaux qui la menacent. Par contre, il devient de plus en plus inadmissible de financer aussi largement l'organisation d'assemblées générales de l'O. N. U. où se déchaîne la plus scandaleuse propagande de haine et de calomnie. Si nous pouvons regretter que parfois les plus hautes autorités françaises ne croient pas devoir se faire entendre autant que celles des autres nations, nous avons cependant la désagréable impression d'offrir à nos pires adversaires les moyens qui leur manquent pour nous desservir devant l'opinion mondiale et nos propres amis.

L'O. N. U. est devenue un instrument de la guerre subversive, sur l'utilisation duquel M. Khrouchtchev n'a laissé aucun doute. L'Union Soviétique et ses satellites, du reste, n'apportent leur concours financier qu'aux activités qui les servent, sans se soucier

du caractère obligatoire ou bénévole des contributions. Ils figurent parmi les 43 pays qui se sont refusés à verser leur cotisation *obligatoire* à la force d'urgence des Nations Unies depuis 1957. D'autre part, 17 Etats sont en retard, depuis 1957, pour régler leur participation au budget régulier de l'O. N. U. : Argentine, Autriche, Bolivie, Chine, Cuba, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Nicaragua, Paraguay, République Arabe Unie, Roumanie, Uruguay et Yémen. Les sommes non recouvrées s'élèvent à 3.575.650 dollars pour l'O. N. U. proprement dite et 17.525.504 dollars pour la force d'urgence. Un tel déficit ne peut qu'aggraver les obligations des autres membres.

La France se fait un honneur de tout financer loyalement. Je crains que dans la maison de verre de Manhattan, elle ne recueille moins de considération que d'ironie.

Il serait logique de poser clairement devant l'Assemblée générale le problème de l'utilisation, de la répartition et du versement effectif de toutes les cotisations par tous les membres qui se pressent autour de sa tribune.

Je dois protester, au nom de votre Commission des Finances, contre la disproportion entre ce gonflement de nos participations financières aux organismes internationaux et la faiblesse de l'effort consenti en faveur de notre action diplomatique et culturelle dans le monde, que je vais analyser maintenant et qui, seule, peut déterminer réellement la position internationale de la France.

## TITRE II. — *Les mesures nouvelles.*

### CHAPITRE PREMIER

#### LES MOYENS DES SERVICES (TITRE III).

Les moyens des services ne subissent pas de modifications importantes, puisque, pour un total de 168.278.292 NF, ils ne comportent que 11 millions de mesures nouvelles positives. Celles-ci répondent à trois principaux objectifs : amélioration de la situation du personnel, aménagement de notre représentation diplomatique et consulaire, réorganisation administrative.

#### 1° LA SITUATION DU PERSONNEL

La situation de nos agents demeure moins favorable que celle de beaucoup de diplomates étrangers, le relèvement progressif de la rémunération des fonctionnaires étant trop lent.

Un effort a cependant été tenté pour combler quelques lacunes particulièrement graves, que j'avais signalées dans mon dernier rapport.

Ainsi, 2.280.272 NF sont demandés au titre des *rémunérations principales* des services à l'étranger (chapitre 31-11), afin de limiter les incidences des variations du coût de la vie dans certains pays. Les plus récentes statistiques font, en effet, apparaître des hausses substantielles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959 : 83,3 % en Argentine, 62,6 % en Uruguay, 49,1 % au Brésil, 33,3 % au Chili, 28 % à Formose, 27,5 % en Indonésie, 21 % en Birmanie...

De telles baisses de pouvoir d'achat sont durement ressenties dans nos postes, les rajustements nécessaires n'étant opérés qu'avec de gros retards, malgré les avis de la commission spéciale instituée en 1956. Sans doute, nos observations répétées ont-elles été entendues puisque sera créé, en 1961, un Fonds d'urgence qui permettra de suivre, en cours d'exercice, les recommandations de la commission interministérielle. Les traitements seront désormais majorés dès qu'il sera prouvé qu'une hausse du coût de la vie supérieure à 10 % est ou sera intervenue dans l'année.

Le bénéfice de ces dispositions est également étendu aux *auxiliaires*, 1.063.382 NF étant inscrits à cet effet au chapitre 31-13. Tous les chefs de postes diplomatiques ou consulaires que j'ai



rencontrés ont insisté sur l'importance des concours auxiliaires auxquels la pénurie de personnel de carrière les contraint de recourir. Les auxiliaires de l'étranger rendent des services très appréciables. Sans eux, la plupart de nos ambassades et consulats seraient dans l'impossibilité d'accomplir les tâches qui leur sont dévolues.

Pour tenir compte de l'accroissement de l'activité diplomatique, il est proposé la mesure nouvelle de 162.000 NF en faveur des auxiliaires. Je crains qu'elle n'autorise pas une augmentation sensible de l'effectif, actuellement limité à 1.300 *unités* pour l'ensemble de nos postes.

850 d'entre eux verront s'améliorer leur sort grâce à une *réforme du personnel d'exécution*, dans le domaine social et sur les plans de la sécurité de l'emploi, de l'avancement et du droit à congé. Ce projet tend à leur octroyer un statut voisin de celui des personnels titulaires. Il se traduira par une dépense supplémentaire de 1.500.000 NF, dont 1.170.000 NF réservés aux indemnités pour charges de famille. Mais il n'est envisagé aucune modification des rémunérations actuelles, qui sont dérisoires. Il est urgent d'adopter une politique différente si l'on désire vraiment conserver les meilleurs éléments.

L'inapplication du régime de *Sécurité sociale* aux services extérieurs fait peser une grave incertitude sur nos représentants dont le budget, déjà si limité, est lourdement grevé en cas de maladie. La Société mutuelle du Ministère des Affaires étrangères s'efforce de pallier ces inconvénients. Mais les déficits qu'elle a enregistrés ces dernières années ont réduit dangereusement ses possibilités. Aussi, nous propose-t-on d'augmenter de 103.000 NF la subvention officielle. L'utilité de celle-ci n'est pas contestable.

## 2° L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

Un léger aménagement de notre représentation diplomatique et consulaire est envisagée pour 1961. Il n'est que la conséquence de l'évolution politique du continent africain aux frontières de la Communauté, où notre action peut être déterminante pour l'avenir de l'influence française. Les créations d'emplois et fonctions sont destinées à l'installation d'une ambassade au Congo (Léopoldville) et en Sierra Leone, et au renforcement de notre représentation au Nigeria, au Ghana et en Somalie. Les crédits qui leur sont affectés sont très modestes : 1.600.000 NF pour les indemnités extérieures

du personnel, qui sera choisi parmi les agents actuellement en surnombre en métropole, 1.200.000 NF pour les frais matériels.

Par contre, sont réalisées au Maroc 9.540 NF d'économies par la suppression de la chancellerie détachée d'Al Jadida et le déclassement des consulats généraux d'Agadir et Meknès et du consulat de Taza. Ces réductions sont entraînées par l'exode de la population française.

Par ailleurs, les effectifs budgétaires du Gouvernement militaire français de Berlin sont ramenés de 70 à 65 emplois.

J'ai le regret de constater, une fois de plus, le refus du Gouvernement de s'attaquer au problème crucial de la faiblesse numérique de notre représentation dans le monde. On se bornera encore, en 1961, à répondre à quelques exigences aussi impérieuses qu'inévitables; mais la majorité de nos postes seront laissés dans un fâcheux état d'infériorité par rapport à nos principaux concurrents ou détracteurs.

Or, il existe actuellement 197 agents en mission à l'administration centrale. Les justifications fournies s'inspirent de trois considérations : présence momentanée à Paris d'agents en cours de mutation, nécessité de maintenir disponibles des emplois nécessaires pour faire face à la réouverture éventuelle des onze postes fermés du Moyen-Orient, insuffisance des effectifs de l'administration centrale. Ce dernier argument est fondé sur l'extension des tâches du Ministère des Affaires étrangères provoquée par la promotion politique d'un nombre croissant d'Etats et le développement de l'activité internationale dans tous les domaines. Sans méconnaître la valeur de ce raisonnement, je ne puis en admettre les conclusions car il me paraît démontrer davantage la nécessité d'étoffer, en priorité, nos services à l'étranger plutôt que de les réduire au profit de l'administration centrale.

Cette limitation des emplois a également pour conséquence un manque de débouchés qui bloque l'avancement. Nos meilleurs agents ne peuvent ainsi recevoir la récompense de leurs services. L'intégration directe d'anciens fonctionnaires de la France d'outre-mer, se substituant au recrutement normal par la base à l'aide des concours d'entrée dans la carrière, aggrave encore ce problème en encombrant les grades supérieurs ou intermédiaires, au détriment de ceux qui ont gravi les premiers échelons.

De plus, le nombre infime des mises à la retraite interdit l'appel régulier à des éléments jeunes. Pour remédier à cette

situation il est prévu la nomination en surnombre de quinze secrétaires des Affaires étrangères et de dix secrétaires adjoints des Affaires étrangères de 3<sup>e</sup> classe. Nous ne pouvons qu'approuver ces propositions, malgré leur caractère anormal, en prévision du jour où le nombre des fonctionnaires atteints par la limite d'âge (40 éléments par an entre 1976 et 1980) risquerait de dégarnir dangereusement les cadres.

### 3° LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'administration centrale a, du reste, entrepris depuis deux ans un méritoire effort de modernisation. Ainsi, ont été simplifiés en 1960 les services de l'état civil, du courrier, du matériel et le bureau d'ordre des conventions administratives et sociales.

En 1961, la réorganisation s'étendra à d'autres services, notamment à l'agence comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires. Ses opérations se multipliant, de nouvelles installations ont été mises à sa disposition. Un crédit de 153.000 NF est demandé pour la doter d'effectifs stables. En l'accordant, nous espérons qu'il rendra possible la libération d'un certain nombre de ses agents actuels dont la vocation normale est de servir à l'étranger.

Signalons enfin la création d'un deuxième poste d'interprète officiel. Le Gouvernement français ne dispose, en effet, que d'un seul interprète officiel. Cela me paraît assez symbolique de la pauvreté de nos moyens.

### 4° LES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Les Affaires marocaines et tunisiennes font encore l'objet, dans le budget de 1961, d'une section spéciale — la neuvième partie — dont les crédits, à nouveau réduits de près de 25 p. 100, s'élèvent à 17.137.984 NF. Il a été décidé de surseoir à son intégration complète dans les chapitres normaux du budget des affaires étrangères, en raison de l'importance et de la particularité des intérêts français qui subsistent dans nos deux anciens protectorats.

La direction générale des affaires marocaines et tunisiennes dispose à l'administration centrale de 79 fonctionnaires. Ses services extérieurs comprennent les 473 agents attachés à l'Ambassade de France au Maroc et 219 agents pour la Tunisie.

De nombreux rapatriements du Maroc ont eu lieu en 1960. Ils ont intéressé aussi bien les personnels français titulaires des

ex-cadres locaux que les agents français du secteur semi-public et des employés non titulaires des administrations chérifiennes.

L'assistance aux Français du secteur privé a posé à nos services de multiples problèmes, considérablement aggravés par le séisme d'Agadir.

En Tunisie se présentent des tâches identiques dont le volume augmente toujours, en raison des difficultés provoquées par la liquidation et l'instabilité de nombreux services et la complexité d'affaires nouvelles telles que le rachat des terres.

L'Assemblée Nationale avait, dans sa première délibération, supprimé tous les crédits de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes. Elle estimait que la Direction Afrique-Levant pourrait fort bien s'acquitter du travail administratif et surtout que toutes les questions posées par le rapatriement des Français rapatriés de l'étranger devraient être traitées par un organisme unique. Or, ce dernier argument ne s'applique, dans le cas présent, qu'au reclassement des fonctionnaires — les rapatriés du secteur privé n'étant plus du ressort des Affaires étrangères — qui se trouve pratiquement réalisé.

Votre Commission des Finances ne croit pas opportun d'amputer le budget des Affaires étrangères de crédits dont l'utilité lui paraît suffisamment établie par l'énoncé des chapitres : dépenses de personnel (administration centrale et services extérieurs), matériel, service des anciens combattants et victimes de la guerre, subvention à des associations culturelles au Maroc et en Tunisie, diffusion générale d'informations relatives au Maroc et à la Tunisie, dépenses de documentation et d'informations au Maroc et en Tunisie, assistance aux Français résidant au Maroc et en Tunisie.

La Direction des Affaires marocaines et tunisiennes a été ramenée au rang de direction géographique, sur le même plan que les directions Europe, Amérique, Afrique-Levant et Asie-Océanie. Cette décision me paraît devoir justifier pour l'avenir une ventilation des crédits dans les chapitres normaux du budget. Mais les dotations nécessaires à son fonctionnement doivent être accordées si l'on veut que la France soit encore présente dans nos deux anciens protectorats.

Au cours d'une deuxième délibération, l'Assemblée Nationale a, d'ailleurs, rétabli ces crédits de fonctionnement. Elle a, d'autre part, transféré au budget de l'intérieur les dépenses d'interventions publiques.

## CHAPITRE II

### LES INTERVENTIONS PUBLIQUES (TITRE IV)

Les interventions publiques constituent l'élément actif du budget des Affaires étrangères. Elles rassemblent une masse de crédits de 394.137.416 NF, dont 30.664.176 NF correspondent à des mesures nouvelles. Elles ont pour objet la mise en œuvre de notre action internationale.

#### 1° LES RELATIONS CULTURELLES AVEC L'ÉTRANGER

La Direction générale des Affaires culturelles et techniques bénéficie de la plus forte dotation et des plus importantes majorations consenties au titre du budget des Affaires étrangères. Les mesures nouvelles représentent 9.031.656 NF pour le chapitre 42-22, 2.569.500 NF pour le chapitre 42-23 (Cambodge, Laos et Viet-Nam) et 2.725.112 NF pour le chapitre 42-24 (Maroc), auxquels s'ajoutent les 10 millions de nouveaux francs de la coopération technique, que j'étudierai séparément.

Ces augmentations permettront de financer la troisième tranche du plan quinquennal d'expansion et de reconversion des activités culturelles de la France à l'étranger. Je vous ai exposé l'année dernière les origines et les objectifs de ce plan. Il est destiné à relancer l'expansion culturelle de la France en fonction de la conjoncture moderne et à rattraper le retard accumulé de 1939 à 1958 par suite de la stagnation des crédits et d'une paralysante dispersion des efforts entre différents ministères et services.

Nous pouvons dresser un premier bilan en examinant les résultats obtenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, date de la mise en route du plan.

#### A. — L'ENSEIGNEMENT

##### a) L'enseignement officiel.

L'isolement et les lourds sacrifices imposés à la France par la deuxième guerre mondiale et ses conséquences ont provoqué une inquiétante régression de notre langue. Celle-ci a perdu son rôle

de véhicule universel de la culture. Je crois pouvoir dire cependant que nous enregistrons maintenant un réconfortant mouvement de progression.

Les nécessités de l'heure nous conduisent, malgré nous, mais impérativement, à renoncer à la formation en profondeur, plus sûre mais trop lente, pour adopter des méthodes à rendement rapide.

Cette indispensable modernisation a conduit à la création, sous l'égide de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques et en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, d'une « Association pour l'étude des moyens d'enseignement et de diffusion de la langue française ». Composé de spécialistes des problèmes linguistiques et pédagogiques, son organe permanent, le « Bureau d'étude et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde », contribue d'une manière très efficace à l'orientation de l'enseignement de notre langue en fonction des conditions locales.

Une nouvelle politique du *personnel enseignant* a été élaborée en vue de mieux préparer à leur mission très spéciale les professeurs français à l'étranger et de compléter la formation de ceux qui sont en poste depuis de longues années. A cet effet, ont été organisés, au centre international d'études pédagogiques de Sèvres, des stages au cours desquels les professeurs sont initiés aux conditions particulières de leur travail et mis au courant de la méthodologie la plus récente.

Un effort certain a été fait pour améliorer la situation matérielle de ces fonctionnaires. Près de onze millions de nouveaux francs sont demandés pour la hausse des rémunérations de l'ensemble du personnel culturel et enseignant à l'étranger. Nous les accordons de grand cœur, mais je tiens à insister sur l'insuffisance des mesures envisagées.

Lors de l'examen du budget de l'Education nationale, nous protestons unanimement contre le déclassement inadmissible des enseignants en France. Or, nos professeurs détachés à l'étranger à la demande du Ministère des Affaires étrangères ont encore des traitements inférieurs à ceux de leurs collègues restés sous le contrôle du Ministère de l'Education nationale. Cette différence, bien qu'en partie résorbée récemment, demeure injustifiable.

C'est ainsi qu'au Viet-Nam le passage, en 1950, du régime France d'Outre-Mer au statut de professeur français à l'étranger a entraîné pour les intéressés une lourde diminution de solde, la suppression

du congé annuel et de la gratuité du logement et des soins médicaux, la diminution de la franchise de bagage-avion, le déclassement du personnel lors des voyages. Nous assistons à une hémorragie du personnel d'élite, faute d'avoir rétabli ces avantages. La plupart de ceux-ci pourraient l'être immédiatement. D'autres nécessitent la signature de conventions internationales. J'insiste en particulier sur le problème des droits de douane exigés sur les biens mobiliers personnels — tels que les automobiles — qui font obstacle à bien des déplacements.

Ce déclassement de la fonction enseignante est la cause essentielle de la pénurie de maîtres qui entrave considérablement notre expansion culturelle. Nous avons 14.000 professeurs de français à l'étranger, ce qui est bien peu pour couvrir notre globe dont la population augmente à une cadence vertigineuse. La crise de recrutement qui sévit en métropole même et nos propres limites démographiques ne peuvent laisser espérer une solution strictement française à ce problème. C'est pourquoi la Direction générale des Affaires culturelles et techniques encourage désormais nos grands Instituts à s'orienter vers la formation de professeurs locaux de français. Cette formule a de nombreux avantages. Elle permettra de multiplier dans des proportions illimitées notre action culturelle. En intégrant indirectement notre enseignement dans les établissements nationaux nous atteindrons un public infiniment plus nombreux et varié, à qui nous donnerons ainsi de grandes facilités pour entretenir avec la France des relations culturelles suivies. Une intéressante expérience de cet ordre a débuté en Italie, avec l'accord du Ministère italien de l'Education nationale. Nous ne doutons pas de son succès et souhaitons son extension rapide.

La plus forte dotation nouvelle des relations culturelles est, après celle des rémunérations du personnel, attribuée aux *boursiers*. Ainsi se poursuivra favorablement l'objectif du plan quinquennal : doubler les bourses universitaires et tripler les bourses techniques. L'accueil en France d'étudiants étrangers est certainement l'un des moyens les moins coûteux et les plus rentables d'assurer la diffusion de notre culture. Le jeune étranger qui a séjourné en France deviendra dans son pays l'ambassadeur le moins suspect et le témoin le plus écouté du vrai visage de la France. Des efforts méritoires ont été faits pour l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants étrangers. Toutefois, des obstacles sérieux limitent nos possibilités. Le nombre (1.310 pour l'année universitaire actuelle) et le taux des

bourses sont encore très faibles. Des mensualités de 400 NF ne permettent pas, malgré le complément de la gratuité scolaire et de l'indemnité différentielle de logement, de vivre et mener des études en toute liberté d'esprit. Enfin, l'insuffisance des équivalences entre diplômes français et étrangers nuit à la fois aux étudiants étrangers en France et aux Français à l'étranger que les nécessités de leur avenir empêchent de s'affranchir de leur enseignement national.

La situation des *jeunes Français de l'étranger* est si préoccupante que j'ai le devoir d'insister auprès du Gouvernement pour que soit trouvée de toute urgence une solution indispensable.

Aucune des grandes lois scolaires ne s'applique à nos compatriotes de l'étranger. Le principe élémentaire de gratuité de l'enseignement primaire et secondaire est inconnu, même dans les établissements français, hors de la Métropole, du Maroc et de la Tunisie.

Les familles françaises vivant dans une ville étrangère, non pourvue d'écoles ou lycées français, sont les plus défavorisées. Nos ambassades et consulats encouragent la création de petites écoles primaires de statut privé pouvant être subventionnées si elles groupent au moins 15 élèves de nationalité française. Cette initiative peut être étendue aux classes secondaires. A ce niveau, il faut avoir recours au Centre national d'enseignement par correspondance. Si 15 jeunes Français de la même ville sont inscrits à ce centre, le Ministère des Affaires étrangères peut rétribuer au moyen d'heures supplémentaires un moniteur chargé d'assister les enfants. Cette formule lancée au début de 1960 est déjà appliquée à Bogota, Ankara, New-Delhi, Tokio et Varsovie. Elle est étudiée à Téhéran et Stockholm. Son élargissement nous apparaît indispensable pour favoriser l'expansion française dans tous les domaines car les difficultés rencontrées pour l'éducation des enfants amènent beaucoup de nos compatriotes à refuser des postes qui leur sont offerts à l'étranger.

Afin de respecter ses obligations envers ses ressortissants qui le servent à l'étranger, l'Etat devrait attribuer à tous les jeunes Français de l'étranger des bourses de scolarité. D'autre part, à défaut de conclusion d'accords internationaux sur l'équivalence des diplômes, il serait utile de créer, en France, un établissement spécial pour les enfants de nos compatriotes de l'étranger.

Un effort financier supplémentaire de 5 millions de nouveaux francs apporterait déjà une appréciable amélioration. Une dépense de 10 millions de nouveaux francs suffirait pour régler complète-



ment le problème. Nous ne pouvons croire que ces investissements limités dépassent nos possibilités, d'autant que les colonies françaises sont toujours prêtes à y participer dans la mesure de leurs moyens. Or, n'oublions pas que celles-ci représentent un facteur capital de l'influence française dans le monde qu'il serait impardonnable de décourager et d'abandonner.

b) *Les établissements privés.*

Diverses associations ou établissements privés apportent à notre enseignement officiel un complément particulièrement précieux pour notre pays handicapé, face aux géants américain, soviétique et bientôt chinois, par la disproportion entre ses moyens humains et matériels et l'étendue des secteurs à couvrir.

*L'Alliance Française* poursuit et développe sans cesse son œuvre considérable. Par la multiplicité et la qualité de ses activités, elle apporte à nos services une aide incomparable. Dirigée ou patronnée par les plus éminents représentants de la culture française, elle obtient à l'étranger un succès chaque année grandissant, fruit de ses méthodes fondées sur une expérience universelle.

Ceux qui ont eu, comme moi, le privilège de parcourir notre planète en tous sens savent qu'il n'existe pas un continent où l'on n'ait le plaisir de trouver de nombreux foyers culturels français issus de l'Alliance Française. Son réseau est d'une densité extrême dans les deux Amériques (17.400 étudiants au Brésil, 14.200 en Argentine). Il est en pleine extension en Afrique, notamment dans les nouvelles Républiques (Sénégal, Madagascar, Cameroun, Togo, Côte-d'Ivoire, Nigeria, Ghana) et de nets progrès ont été réalisés en Asie. Le caractère privé de cette association lui permet même parfois d'échapper aux vicissitudes politiques qui affectent vos établissements officiels. Ainsi, les cours de l'Alliance Française n'ont jamais cessé à Alexandrie et ont repris rapidement au Caire.

Cet enseignement, très varié, suppose l'existence d'un personnel nombreux. Or, l'Etat ne fournit à l'Alliance Française que le dixième de ses professeurs. Cette proportion est bien faible si l'on considère la dispersion de ses activités mondiales et l'ampleur des tâches réalisées. De plus, ces professeurs détachés par l'Éducation nationale se voient injustement refuser certains avantages

octroyés à leurs collègues restés dans leur administration d'origine, alors qu'ils accomplissent avec une foi ardente un travail dépassant nettement le cadre de leurs obligations professionnelles.

L'Alliance Française a expédié, d'autre part, à l'étranger, en 1959, 56.000 volumes représentant à peu près 33 millions d'anciens francs, l'aide en nature des Relations culturelles n'ayant représenté que 3.500.000 francs anciens.

Enfin nous connaissons tous le rôle capital joué par l'Alliance Française dans l'accueil des étudiants étrangers en France. Son Ecole Pratique de Paris a, depuis sa réouverture en 1945, appris notre langue à 275.000 étrangers. Pendant l'année 1959-1960, elle a enregistré l'inscription de plus de 20.000 étrangers appartenant à 100 nationalités différentes.

L'Alliance Française reçoit, au titre du chapitre 42-22 du budget des Affaires étrangères, une subvention infime par rapport à la valeur des services rendus et sans commune mesure avec la dépense colossale qui incomberait au budget général si, en l'absence de l'Alliance Française, il lui fallait financer toutes ces activités.

Je dois également attirer votre attention et celle du Gouvernement sur nos *établissements religieux*. Il n'est bien entendu pas question d'étendre à notre action internationale la regrettable querelle qui divise notre enseignement national. Considérons simplement les faits. Il existe plus de 5.000 établissements religieux d'enseignement français dans le monde. En Egypte, les écoles religieuses instruisent 50.000 élèves, alors que les lycées français n'en accueillent que 6.000. En Irak et en Jordanie, les seuls établissements français sont religieux. Dans l'ensemble du monde, les institutions religieuses françaises instruisent environ dix fois plus d'élèves que notre enseignement officiel.

Abandonner ces nombreux foyers d'influence française constituerait une lourde faute, car, là aussi, il est bien évident que notre modeste budget ne peut assumer la charge de les remplacer et leur disparition causerait un grave préjudice à notre rayonnement.

Or, la plupart de ces établissements, fort anciens, sont dans une situation déplorable et peuvent difficilement satisfaire aux diverses réglementations locales. Il est indispensable de les aider à moderniser leurs installations. Il faudrait aussi donner aux religieux et religieuses chargés de l'enseignement du français les

moyens de reprendre contact avec la métropole, de même qu'il serait bon de favoriser le départ de jeunes religieux pour assurer la continuité de ces œuvres.

Quelques subventions ont été allouées à cet effet. D'autre part, à la suite de la mise au point d'un contrat type, quelques maîtres laïcs ont pu enseigner dans des écoles religieuses à Istanbul, Téhéran, Bangkok, au Vietnam et à Chypre. Mais il ne s'agit que de mesures très partielles. Des crédits d'investissements nouveaux devront être accordés de toute urgence si l'on veut simplement prendre les mesures conservatrices qui s'imposent. Faute de consentir les sacrifices nécessaires, notre patrimoine culturel mondial serait amputé d'un capital irremplaçable.

### c) *Données géographiques.*

Quelques données géographiques préciseront les résultats pratiques de notre action culturelle internationale. Les anciens Etats protégés ou associés d'Afrique du Nord et de la péninsule indochinoise conservent un statut privilégié et les crédits qui leur sont affectés sont inscrits à des chapitres spéciaux.

#### **Maroc et Tunisie (Chapitres 42-24 et 42-25).**

Après l'accession à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie ont été créées des missions universitaires et culturelles. Elles disposent d'un réseau assez dense d'écoles et lycées accueillant les enfants français, marocains ou tunisiens. En vertu des conventions culturelles il est mis également des professeurs sous contrat à la disposition des deux gouvernements pour leur enseignement national. Celui-ci demeure bilingue, avec prépondérance du français dans les cycles secondaire et supérieur.

Nous disposons ainsi de près de 7.000 enseignants français au Maroc et de plus de 3.000 en Tunisie. Mais les besoins sont immenses et la Direction générale des Affaires culturelles et techniques n'a pu, malgré une large campagne d'information, pourvoir que les deux tiers des postes vacants en 1959-1960. La pénurie de candidatures l'a conduite à faire appel à de jeunes diplômés n'ayant pas toujours l'expérience pédagogique souhaitable, pour lesquels sont organisés des stages de formation accélérée.

Les incertitudes politiques dont dépend la situation matérielle et morale de nos ressortissants représentent un obstacle majeur qui n'est pas le fait de la France.

De nombreux échanges scolaires, universitaires et culturels, des stages destinés au personnel enseignant marocain et tunisien et l'ouverture de nouveaux centres culturels complètent utilement notre action.

**Cambodge, Laos et Vietnam (Chapitre 42-23).**

Au *Cambodge*, le français est resté la langue officielle de l'enseignement secondaire et supérieur, dispensée presque entièrement par des instituteurs et professeurs français. A l'exception du lycée Descartes de Pnom-Penh, l'équipement scolaire est devenu cambodgien. Notre préoccupation majeure est la formation de professeurs cambodgiens.

Le *Laos* a institué un enseignement officiellement national, mais celui-ci n'est pratiquement assuré que par du personnel français. La France a construit, au titre de la coopération technique, le lycée de Vientiane. Il existe, par ailleurs, seize établissements religieux, qu'il conviendrait d'aider. La colonie française souhaite l'aménagement d'une école maternelle, à la création de laquelle elle est prête à participer.

Au *Vietnam-Sud*, l'enseignement du premier degré nous a presque entièrement échappé, mais cinq lycées et collèges français et vingt-sept établissements religieux accueillent plus de trente mille élèves, en grande majorité vietnamiens. Nos cours jouissent d'une réputation si flatteuse que nous sommes contraints de refuser de nombreuses inscriptions, faute de place. Nous formons 30 % des étudiants qui suivent l'enseignement supérieur. Cinquante professeurs français sont en poste dans les universités vietnamiennes où la plupart des cours se donnent dans notre langue, mais dont les diplômes sont fâcheusement considérés par l'Université française comme diplômes étrangers. Il en est ainsi notamment à la Faculté de pédagogie qui assure la formation des professeurs vietnamiens du second degré dans toutes les disciplines, à l'École d'agriculture de Blao et à l'école d'ingénieurs de Phu-To, ces deux dernières créées avec l'aide de la coopération technique française.

Une double menace pèse cependant sur cette position avantageuse : la décision du Gouvernement vietnamien de ne plus reconnaître au français le caractère de langue obligatoire, et l'exode de nos professeurs découragés par la situation matérielle — évoquée plus haut — qui leur est faite. Nous devons donc redoubler d'efforts, sous peine de perdre l'influence profonde que nous exerçons encore.

Au *Vietnam-Nord* subsiste le lycée Albert-Sarraut. Il relève de la mission laïque française et fonctionne selon les normes locales, avec un proviseur et quinze professeurs et instituteurs français. La langue française, à laquelle sont consacrées trois à cinq heures hebdomadaires, est utilisée également pour l'enseignement des mathématiques. Il accueille 1.450 élèves et son budget s'élève à 1.300.000 NF.

Nous subventionnons aussi à 50 %, pour un montant de 140.000 nouveaux francs, la Clinique Saint-Paul, dirigée par un chirurgien français et placée sous la gestion conjointe du Ministère de la Santé vietnamien et de la Délégation générale de la France au Nord Viet-Nam.

#### Moyen-Orient.

Après les différends nés de la crise de Suez, l'action culturelle française au Moyen-Orient a repris une courbe ascendante depuis 1959.

Les accords de Zurich conclus en 1958 avec l'*Egypte* ont eu dans le domaine culturel d'heureuses conséquences. Nos lycées du Caire et d'Alexandrie ont rouvert avec des proviseurs et professeurs français. Les quatre anciens lycées de la Mission laïque, Héliopolis, Port-Saïd, le Daher et Zamalek, devenus égyptiens, préparent néanmoins en français aux examens égyptiens avec un personnel détaché par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques. Nos établissements religieux n'ont jamais cessé d'exercer. L'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, dépendant de notre Ministère de l'Education nationale, a repris ses travaux. Enfin, l'Université française est à nouveau présente dans l'enseignement supérieur égyptien.

Dans le reste du Moyen-Orient, plus de 450 établissements français poursuivent leur mission traditionnelle. Là encore, la Direction générale des Affaires culturelles et techniques s'efforce d'accélérer la formation de professeurs et techniciens locaux. Des centres audio-visuels ont été installés à Jérusalem, Ankara, Téhéran et Tabiez.

#### Amérique.

Si notre enseignement, aux Etats-Unis, se heurte, ainsi qu'au Canada, à l'autonomie jalouse des Universités qui engagent directement le personnel de leur choix, il est par contre florissant en Amérique du Sud. Sur ce dernier continent, l'Alliance française

connaît un développement sans cesse croissant. Des centres audiovisuels de création récente remportent un succès encourageant pour la formation des techniciens, au point que les Universités de Mexico et Monterrey ont décidé d'adopter nos propres méthodes pédagogiques et de créer des unités audio-visuelles.

#### Afrique noire.

L'accession à l'indépendance de nombreux pays africains a posé des problèmes nouveaux à la Direction générale des Affaires culturelles et techniques, bien que les Etats membres de la Communauté n'entrent pas dans son ressort administratif.

Elle a dû prendre en charge les professeurs français demeurés en *Guinée*, dont le Gouvernement adresse chaque année à la France un état des besoins croissants en personnel enseignant. Actuellement, 150 professeurs français se trouvent en Guinée. Ils dépendent d'un attaché culturel nommé à Conakry en mars dernier. Les programmes français ont été presque entièrement conservés et deux professeurs de l'Université de Paris président les examens du baccalauréat guinéen et assument le choix des sujets. La présence culturelle française a ainsi été maintenue malgré les divergences politiques. Mais la concurrence des pays de l'Est européen exige de nous une vigilance permanente.

Une action nouvelle a été entreprise au *Ghana* et en *Nigeria*, en raison du rôle capital qu'ils sont appelés à jouer dans la formation de l'Afrique nouvelle et de leur influence sur les Etats de la Communauté qui les entourent. Deux lecteurs de français ont été nommés à Achimota (Ghana) et Ibadan (Nigeria). Deux professeurs ont en outre été envoyés dans les Alliances françaises d'Accra et Lagos. Ce dernier centre a été équipé d'un matériel audio-visuel pour l'enseignement accéléré du français, et l'on note parmi les élèves la présence du Ministre fédéral de l'Education nigérienne. Un projet identique est envisagé pour l'Alliance française d'Accra. De plus, dix instituteurs seront envoyés en janvier prochain pour la formation des maîtres nigériens de français.

#### L'Est européen.

Après de longues négociations, les pays de l'Est européen s'ouvrent de nouveau à notre culture. La Pologne est la plus favorisée avec l'entrée en fonctions du centre d'études françaises de l'Université de Varsovie et l'affectation de deux lecteurs aux universités de Poznan et de Lodz.

Cinq lecteurs sont installés à Moscou et Léninegrad, un autre en Roumanie. Un professeur français enseigne également à Sofia. Des professeurs des pays de l'Est participent aussi à différents stages en France.

Malgré les limites imposées par les clauses de réciprocité, la reprise de nos relations culturelles se précise chaque année davantage.

## B. — LES ECHANGES CULTURELS

### a) *Livres et périodiques.*

Le *fonds culturel*, constitué en 1957 pour encourager les exportations de livres et journaux français, est doté d'un crédit de 4.300.000 NF, inscrit à un chapitre spécial (42-21) qui a le rare et regrettable privilège de n'avoir pas enregistré la moindre augmentation depuis sa création. Cela équivaut pratiquement à une régression par suite des hausses de prix intervenues en trois ans.

Les premières statistiques étaient pourtant encourageantes, puisqu'elles faisaient apparaître un accroissement de nos exportations d'environ 18 %. Le total de nos ventes de livres à l'extérieur s'est élevé, en 1959, à 98.910.000 NF. Ce chiffre ne saurait constituer un objectif satisfaisant car les exportations anglo-saxonnes pour la même période se situent aux environs de 630 millions de nouveaux francs. La concurrence soviétique, allemande, espagnole et italienne nous menace chaque jour davantage.

La répartition géographique de nos ventes dévoile de graves lacunes, 62 % d'entre elles se situent en Europe et plus de 15 % en Amérique du Nord. Par suite des difficultés financières rencontrées, l'Amérique du Sud a considérablement diminué ses achats, ce qui nous empêche de recueillir tous les fruits promis par l'importance de notre enseignement. Le marché africain, de son côté, ne nous est pas aussi favorable que nous pourrions l'espérer.

Seule une collaboration étroite entre l'Administration et les maisons d'édition, alimentée par de nouveaux crédits, permettrait de rechercher les orientations nouvelles indispensables à la diffusion de nos ouvrages dans le monde entier.

Comme je l'avais demandé dans mes rapports antérieurs, de nouvelles traductions d'ouvrages français ont été envoyées dans les pays où la méconnaissance de notre langue représente un lourd handicap pour la vulgarisation de notre pensée et de nos techniques.

Des bulletins bibliographiques sont régulièrement publiés en différentes langues pour renseigner et attirer les lecteurs étrangers. Mais cette publicité n'est utile que dans la mesure où l'on peut répondre facilement aux demandes qu'elle doit susciter.

Les directives du Plan accordent une priorité aux régions où nous sommes en difficulté. Mais les obstacles étant uniquement d'ordre financier, les maisons d'édition ne peuvent assumer seules les charges qui en résultent, leurs budgets privés excluant la multiplication de postes largement déficitaires.

Les Etats-Unis, l'Union Soviétique, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne pratiquent, sous des formes diverses, l'aide à l'exportation de leurs publications. L'essai tenté en France avec les Fonds culturels s'est avéré positif. Mais il ne suffit pas de vivre sur les crédits de démarrage. Aucune expansion n'est concevable sans progression de la dotation budgétaire. M. le Secrétaire d'Etat aux Finances avait laissé espérer, lors de la discussion budgétaire de décembre 1959, une augmentation de 500.000 NF. Cette promesse n'a été que très récemment tenue et ne semble pas reconduite pour 1961. Or, il faut bien se rendre à cette évidence : tout retard est mis à profit par nos concurrents et rend plus difficile et plus onéreuse la reconquête des marchés perdus ou délaissés.

#### b) *Le film et la radio.*

Aucun mode d'information n'est susceptible d'atteindre un public aussi vaste et divers que le film, et plus spécialement la télévision. J'ai longuement insisté, dans mon précédent rapport budgétaire, sur l'immense intérêt qu'il représente pour la connaissance de notre pays.

Ces développements n'ont pas été vains puisque nous trouvons, dans le budget de 1961, un virement interne de 1.459.000 NF, au titre des services votés, en faveur de la diffusion de films. Il s'y ajoute une mesure nouvelle de 290.000 NF.

Dès 1959, un film de prestige, véritable panorama de la France industrielle, intitulé : « Le Grand Œuvre », dont plus de 250 copies circulent actuellement, a obtenu un vif succès. D'autres présentent nos réalisations artistiques, techniques, scientifiques, médicales, agricoles, sportives, etc. Trois tranches de dix films chacune, formant le premier cours complet d'enseignement visuel, ont été mises à la disposition de nos postes en 1959 et 1960.



Le manque de crédits limite le développement de cette forme moderne d'expression et a fait échouer un projet de journal mensuel à l'intention des télévisions étrangères.

Les victoires internationales du cinéma français facilitent nos exportations. Mais le caractère particulier de certaines productions de la « nouvelle vague » n'est pas toujours favorable au bon renom de notre pays et provoque la sévérité des censures étrangères. Aussi convient-il d'encourager surtout la réalisation de films documentaires de court métrage.

En matière radiophonique, 12.000 heures d'émissions françaises enregistrées ont été diffusées, en 1959, sur les antennes étrangères. Mais les limites budgétaires nous empêchent de répondre à toutes les demandes.

### C. — LES ECHANGES ARTISTIQUES

4.500.000 NF seront mis, en 1961, à la disposition de l'Association française d'action artistique, organe d'exécution de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques en matière d'échanges artistiques.

Le plan quinquennal a prévu une augmentation de la fréquence de nos tournées, principalement dans les pays lointains, une recherche spéciale des publics jeunes et peu fortunés et une utilisation plus poussée des jeunes troupes théâtrales.

L'Action artistique a organisé en 1960 :

- 30 expositions d'art français dans dix-huit pays ;
- 10 expositions étrangères à Paris ;
- 67 tournées théâtrales qui ont donné près de 600 représentation dans quarante-cinq pays ;
- 55 tournées de musiciens français et 8 tournées d'orchestre dans vingt-six pays.

Tous les continents ont bénéficié de ces déplacements d'artistes français. Je puis attester qu'ils ont une audience insoupçonnée, telle cette troupe du Vieux-Colombier qui jouant, en français, *Le Misanthrope* en Australie, pendant mon récent séjour, faisait tous les soirs salle comble. Elle était loin d'avoir épuisé son succès à la fin de sa tournée. De telles manifestations devraient être multipliées.

D. — LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Les crédits affectés aux fouilles archéologiques sont passés de 600.000 NF en 1958 à 916.000 NF pour 1961. Cette majoration a provoqué dès 1959 un renouveau de l'archéologie française.

La zone méditerranéenne et moyen-orientale demeure la terre d'élection de nos archéologues qui ont mis au jour de précieux vestiges des civilisations anciennes en Sicile, en Grèce, à Chypre, en Turquie, en Israël, en Iran et en Afghanistan.

L'Ecole archéologique française, grâce à son rayonnement et à la perfection de ses méthodes, est appelée à ouvrir constamment de nouveaux chantiers. Le Pakistan, la Malaisie, la Bolivie, le Mexique, Costa-Rica, le Chili, de même que le Soudan font appel à elle.

On ne peut lui refuser les moyens de répondre à cette confiance internationale.

\*  
\* \*

Tous ces exemples apportent les heureuses prémises de la réussite du plan quinquennal. J'approuve entièrement l'orientation envisagée pour 1961 : encouragement de la diffusion commerciale et non commerciale du livre français, augmentation des traitements des professeurs et experts, aide aux établissements religieux, soutien des Alliances françaises pour l'enseignement de la langue française, large approvisionnement des stations de radio et télévision étrangères, envoi de films à nos postes diplomatiques et consulaires, modernisation des établissements d'enseignement et des hôpitaux français à l'étranger.

Nous ne saurions cependant nous abandonner à un optimisme excessif, car les ambitions du Plan sont étroitement limitées par le volume trop restreint de son financement. Il a incontestablement donné une nouvelle impulsion aux Relations culturelles, mais il n'est pas susceptible de nous hisser au niveau de nations voisines, telles que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, dont l'effort financier est très supérieur.

## 2° LA COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC L'ÉTRANGER

### A. — PROBLEMES GENERAUX

La coopération technique s'inscrit désormais au premier plan des activités extérieures des nations modernes. Elle est devenue une arme capitale dans la gigantesque compétition entre le monde occidental et le bloc soviétique pour la conquête du tiers monde. Chacun s'y emploie avec ses méthodes propres.

La France, fidèle à sa mission civilisatrice, s'est engagée plus sincèrement que quiconque dans cette voie, sans perdre de vue le véritable but à atteindre : l'aide réelle et efficace aux pays sous-développés. A l'heure où des agitateurs sans scrupules, avides de publicité, tentent de faire passer notre pays pour le dernier bastion du plus odieux des colonialismes, il n'est pas inutile de rappeler que, contrairement à ses accusateurs, la France ne cherche pas à imposer ses propres structures. Son objectif est la formation d'élites locales et la mise en valeur des ressources naturelles dans le cadre des institutions nationales de ceux qui s'adressent à elle.

Cette qualité de notre coopération technique est, du reste, appréciée par ceux même qui s'opposent violemment à certains aspects de notre politique générale. Notre apport technique et culturel apparaît souvent, par opposition à celui des Etats-Unis et de l'U. R. S. S., comme le plus apte à fonder les bases solides d'une véritable indépendance.

La coopération multilatérale s'exerce dans le cadre des Nations Unies et des institutions internationales spécialisées.

La participation de notre pays le classe en quatrième position, derrière les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Mais c'est dans la coopération bilatérale avec les Etats qui font directement appel à nous que s'ouvre le champ le plus vaste à notre action.

La coopération technique française est le fruit d'une collaboration entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des Finances et des Affaires économiques. Elle revêt deux formes essentielles : envoi d'experts à l'étranger et accueil de stagiaires étrangers en France.

L'envoi d'experts français à l'étranger pose un difficile problème de recrutement, la France n'étant pas en mesure de satisfaire ses propres besoins. Un effort massif de formation s'impose de toute urgence. Sous l'impulsion de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques, de nombreux organismes scientifiques et techniques collaborent désormais à cette œuvre nationale. Mise en route en 1959, elle devrait aboutir en cinq ans à la constitution d'un véritable réseau de coopération technique fonctionnant avec la garantie maximum de valeur scientifique et de continuité.

Notre coopération technique s'exerce, depuis treize ans, de préférence dans les pays d'expression française (anciens territoires de l'Union française) ou d'influence française traditionnelle (Moyen-Orient, Amérique latine et centrale). Il convient d'élargir rapidement nos horizons, notamment dans le Sud-Est asiatique et sur le continent africain.

Les demandes étant pratiquement illimitées, le développement de notre coopération technique est uniquement fonction du financement que nous pourrons lui consacrer. Votre Commission des Finances a demandé l'an dernier au Gouvernement de préparer un plan quinquennal. Nos vœux ont été comblés et un crédit de 10 millions de NF est inscrit au chapitre 42-26 pour la mise en œuvre d'un plan de coopération technique avec l'étranger, sur lequel nous n'avons encore que fort peu de précisions.

Les principaux objectifs envisagés pour ce plan, au cours de la période 1961-1966, sont :

- la formation de 300 nouveaux experts français ;
- l'accueil de 4.000 stagiaires d'enseignement supérieur et de 1.500 stagiaires d'encadrement administratif, pour lesquels 600 unités-logements seront construites ;
- l'installation de 30 nouveaux centres audio-visuels dans le monde.

Les évaluations financières prévoient un supplément de 1 million de NF pour chaque tranche annuelle.

Ces quelques chiffres nous apparaissent beaucoup trop modestes. Sans doute, ce plan aura-t-il bientôt le mérite d'exister et d'apporter un utile complément au plan culturel. Il faudra,

cependant, lui donner une ampleur beaucoup plus vaste pour offrir à notre coopération technique les moyens de jouer pleinement son rôle naturel de moteur de l'expansion française dans tous les domaines.

B. — *LA COOPERATION TECHNIQUE AVEC LE CAMBODGE,  
LE LAOS ET LE VIET-NAM* (Chapitre 42-27).

La coopération technique avec les trois Etats d'Indochine jouit d'un statut particulier, en raison de la présence dans chacun d'eux d'une mission d'aide économique et technique. La loi n° 55-320 du 28 mars 1955 a ouvert une autorisation de programme de 20 milliards d'anciens francs, libérée actuellement à concurrence de 16.292 millions de francs. La majeure partie des crédits a été consacrée à de gros travaux, comme le port de Kompong-Som et l'aérodrome de Pnom-Penh, au Cambodge, ou la route n° 13 au Laos, à certains rééquipements et à la liquidation de notre contentieux (réimplantation des réfugiés du Nord, rachat des rizières aux propriétaires français). Il s'y ajoute un ensemble de coopération technique classique, avec envoi d'experts et accueil de boursiers.

La période de transition s'achève et notre action doit s'établir désormais sur des bases nouvelles. En raison des liens qui nous unissent à ces Etats, au programme normal d'entretien des experts et des stagiaires s'ajoutera un programme élargi pour le financement d'opérations plus particulières destinées à la mise en valeur du pays.

Nous constatons cependant qu'aucune mesure nouvelle ne s'ajoutera aux 6.912.120 NF reconduits au titre des services votés.

C. — *LA COOPERATION TECHNIQUE AVEC LE MAROC ET LA TUNISIE*

(Chapitre 42-28).

La France a signé avec les Gouvernements marocain et tunisien diverses conventions donnant un caractère spécifique à notre aide à ces deux pays. Elle s'étend à la fonction publique et comportait même à l'origine une contribution financière aujourd'hui suspendue.

Le Plan quinquennal prévoit une participation aux dépenses du personnel français en service dans les administrations locales, le doublement des missions d'experts, des contrats complémentaires pour des techniciens marocains et tunisiens, la fourniture de matériel, l'octroi de bourses, l'organisation de stages.

La coopération technique avec le Maroc et la Tunisie présente une originalité : les gouvernements bénéficiaires sont les maîtres d'œuvre des travaux. Après accord sur l'ensemble des activités et le financement, les autorités marocaines et tunisiennes passent les marchés et en surveillent l'exécution sous la seule condition de s'adresser à des entreprises et à du personnel français et d'employer du matériel français.

Une action spéciale a été menée en Tunisie en faveur de l'accroissement de la productivité, depuis 1957, par une équipe de techniciens. Elle a donné d'excellents résultats. Un crédit de 600.000 NF par an lui est indispensable pour poursuivre ses activités. S'il n'est pas accordé, la mission devra être liquidée.

Le chapitre 42-28 n'est pas doté directement au budget des Affaires étrangères. Les crédits sont virés en cours d'année du chapitre 68-00 (Aide extérieure) des charges communes. Cette procédure se justifiait lorsque l'on octroyait au Maroc et à la Tunisie une aide financière. Celle-ci, étant fonction des conditions politiques du moment, ne devait pas faire l'objet d'un crédit qui aurait été considéré comme une obligation précise. Ces considérations ne sont plus valables, l'aide financière étant suspendue. Il serait préférable d'inscrire au chapitre 42-28 les sommes correspondant au plan prévu pour chaque exercice, afin que le contrôle parlementaire puisse s'exercer normalement.

### 3° L'ASSISTANCE AUX FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Le titre IV du budget des Affaires étrangères pour 1960 a été repoussé par le Sénat, en première lecture, en raison de l'insuffisance des crédits destinés à l'aide aux Français rapatriés de l'étranger. Pour 1961, le problème se présente sous un angle technique différent, puisque la plupart des crédits sont désormais inscrits au budget du Ministère de l'Intérieur (chapitre 46-61).

#### A. — RAPATRIÉS DU MAROC ET DE TUNISIE

Depuis l'accession à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, 234.322 Français ont quitté ces deux pays dans des conditions souvent précaires et désastreuses. L'assistance de la Métropole s'est manifestée sous deux formes : l'aide sociale et l'aide à la réinstallation professionnelle.

72 millions ont été distribués depuis le début de la procédure par le Ministère des Affaires étrangères et nos deux ambassades, à titre de secours, subventions, facilités d'hébergement et billets de transport gratuits.

D'autre part, ont été accordés depuis 1956 :

- 84.200.000 NF de prêts d'honneur sans intérêt ;
- 101.800.000 NF de prêts fonciers ;
- 76.500.000 NF de prêts de la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel ;
- 3.550.000 NF de subventions à l'Association des migrants ruraux pour intervenir en faveur des rapatriés du Maroc et de Tunisie au moyen de subventions d'équipement, indemnités de déménagement, prospection, etc. ;
- 62 millions de NF pour le rachat de 120.000 hectares de terres situées dans la zone d'insécurité au voisinage de la frontière algérienne.

Un problème particulièrement douloureux s'est posé en 1960 à la suite du séisme d'Agadir. Des secours de première urgence ont été versés au lendemain de la catastrophe. Ils ont permis aux sinistrés de survivre, mais non de se réinstaller. L'indemnisation a été promise par le Gouvernement marocain à ceux qui décideraient de rester sur place. Cette promesse n'a pas encore été tenue. Ceux qui rentrent en France sont soumis au régime général des rapatriés. Une subvention de reconstruction de foyer d'un montant maximum de 2.500 NF, augmentée de 500 NF par personne à charge, est octroyée pour la reconstruction des foyers, au Maroc ou en France. Ces mesures sont nettement insuffisantes et leur valeur est encore diminuée par la lenteur de leur application.

Il est regrettable que les sinistrés français de l'étranger aient pu valablement se plaindre d'être moins bien aidés que les victimes de sinistres survenus en Métropole.

Les difficultés de tous ordres qui surgissent à propos des Français de l'étranger ont pour origine une inadmissible inégalité de traitement entre fils de notre même patrie.

#### B. — RAPATRIES D'EGYPTE

Deux services d'accueil ont été mis en place à Paris et à Marseille pour les expulsés d'Egypte, arrivés dans le plus grand état de dénuement.

Après quatre ans d'efforts entravés par l'impossibilité d'obtenir les moyens financiers et législatifs nécessaires, un millier de vieillards, malades ou enfants restent à la charge de l'administration dont ils reçoivent un faible viatique.

Beaucoup de familles françaises possèdent en Egypte des biens ruraux ou des titres et valeurs mobilières d'entreprises égyptianisées. Les accords de Zurich ont prévu une indemnisation. Or, malgré la présence au Caire d'une Commission des bons offices, les spoliés n'ont pu récupérer qu'une faible fraction des sommes dues. Votre Commission des Finances insiste une fois de plus auprès du Gouvernement pour hâter le déroulement des négociations et, au besoin, faire l'avance des indemnités à ceux qui en ont un urgent besoin pour retrouver une chance de se reclasser. Car, si l'Etat, permanent, peut attendre, la vie humaine ne peut s'accommoder de retards qui, à eux seuls, rendent bien des pertes irréparables.

Depuis 1956, 23.339.390 NF ont été utilisés par le Ministère des Affaires étrangères pour les Français rapatriés d'Egypte.

#### C. — RAPATRIES DU VIETNAM NORD

Les Français qui ont dû quitter le Nord-Vietnam depuis l'installation du gouvernement communiste n'ont pas encore reçu la moindre indemnisation pour les biens qu'ils ont laissés dans ce pays auquel ils ont apporté pendant de longues années le fruit de leur travail.

Des négociations sont en cours, mais nul ne peut préjuger de leur durée et leur issue. A défaut d'entente avec le Gouvernement du Nord-Vietnam, il m'apparaît que le devoir du Gouvernement français est de régler cette question sur le plan français, d'autant que pendant les neuf mois qui ont séparé l'Accord de Genève de l'évacuation de nos troupes les autorités françaises ont insisté pour que nos entreprises laissent sur place un matériel que l'on pouvait récupérer.

Nous invitons le Gouvernement à déposer un projet de loi pour entreprendre le remboursement — au moins partiel — des 20 milliards d'anciens francs attendus avec impatience par ceux qui ont eu le tort de faire confiance à l'Etat.



D. — CREDITS INSCRITS AU BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES  
POUR 1961

Le Commissariat à l'aide et à l'orientation des Français rapatriés, relevant du Ministère de l'Intérieur, s'est vu confier, par décision du Conseil Interministériel du 19 juillet 1960 et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961, toutes les questions touchant au reclassement des rapatriés : prêts divers et subventions, travail, logement. Il sera compétent pour la réinstallation en métropole de tous les Français de l'étranger venant du Maroc, de Tunisie, d'Egypte, de Guinée ou de tout autre pays. Cette décision permettra d'unifier les régimes jusqu'ici différents selon l'origine des victimes.

Le Ministère des Affaires Etrangères ne conserve donc que les crédits destinés à l'aide sociale.

Le chapitre 46-91 comporte 980.000 NF pour les frais de rapatriement, dont 30.000 NF d'augmentation sur 1960 pour couvrir les dépenses exceptionnelles résultant de l'évolution politique de certains pays. Souhaitons seulement que cette évaluation soit confirmée par une stabilisation des rapatriements.

Les frais d'assistance aux Français nécessiteux à l'étranger sont couverts, dans la grande majorité des cas, par l'intermédiaire des Sociétés de bienfaisance locales, qui reçoivent une aide financière imputable sur le crédit de 1.144.000 NF figurant au chapitre 46-92. Sur cette somme, 20.000 NF seront mis à la disposition de l'Ambassade de France à Conakry. Un prélèvement de même sorte pourra être effectué au bénéfice des Français de l'ex-Congo belge.

Le même chapitre 46-92 est doté de 700.000 NF pour l'assistance aux rapatriés, dont 520.000 NF pour les Français d'Egypte. Bien que ce dernier chiffre se trouve plus que quadruplé depuis l'exercice précédent, il ne permettra pas au Comité d'Entr'aide d'assister convenablement les 1.025 personnes dont il a la charge. En effet, les crédits 1960 étaient épuisés le 31 octobre dernier et c'est une subvention de 720.000 NF pour les seuls réfugiés d'Egypte, dont le nombre est désormais incompressible puisqu'il s'agit des non-reclassables, qui serait nécessaire. Quant aux 180.000 NF attribués au reste du monde (Maroc, Tunisie exceptés), ils traduisent un optimisme que je voudrais bien partager.

Enfin, 20 millions de nouveaux francs sont prévus pour l'assistance aux Français du Maroc et de Tunisie. Une faible partie de cette somme est proposée au chapitre 46-93, le reste devant être viré en cours d'exercice au chapitre 46-94 et alimenté par le chapitre 68-00 du budget des finances (Charges communes).

L'Assemblée Nationale a, au cours d'une nouvelle et rapide délibération de dernière heure, transféré au budget de l'Intérieur (Commissariat à l'aide et à l'orientation des Français rapatriés) les crédits des chapitres 42-02, 42-03, 43-01 et 46-93. Je ferai quelques réserves sur cette décision hâtive car certaines de ces dotations sont destinées à une action sur place, sans rapport avec les rapatriements. Toutefois, le Gouvernement ayant accepté, et faute de temps pour étudier sérieusement le problème, je ne m'y opposerai pas.

Votre Commission des Finances est unanime à demander au Gouvernement de faire un effort beaucoup plus grand en faveur des Français de l'étranger, qui ont toujours été et seront encore davantage dans l'avenir les vivants exemples et les plus efficaces promoteurs du rayonnement universel de la France.

#### E. — NECESSITE D'UN REGROUPEMENT DES SERVICES

Nous considérons comme indispensable le regroupement de tous les services et activités répondant aux besoins des rapatriés, en un organisme unique susceptible d'étudier tous leurs problèmes et de leur éviter les multiples, coûteuses et stériles démarches d'un ministère à l'autre.

Un premier pas a été fait en ce sens avec l'élargissement des compétences du Commissariat à l'aide et à l'orientation des Français rapatriés. Nous le jugeons insuffisant mais nous acceptons — provisoirement — cette amorce d'unité.

Votre Commission des Finances insiste cependant une fois de plus, fermement, pour le rétablissement de l'*Office des biens et intérêts privés*. Doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, il serait, en raison de son expérience passée, plus apte que toute autre institution à régler des situations très complexes, au mieux des intérêts de chacun.

Tel devrait être, à notre avis, l'élément efficace d'une solution définitive du problème des rapatriés.

## DEUXIEME PARTIE

### LES DEPENSES EN CAPITAL

Les crédits de paiement s'élèvent à 23.706.000 NF, accusant une nouvelle diminution de 5.294.000 NF, soit près de 53 millions de nouveaux francs en deux ans. Cette chute marque peut-être l'achèvement de la plupart des travaux antérieurs mais traduit aussi l'insigne faiblesse de nos investissements.

Celle-ci est encore soulignée par le volume des autorisations de programme qui, bien que supérieur de plus de 20 % à celui de 1960, reste inférieur au niveau de 1958.

#### 1° L'ÉQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

Des opérations nouvelles destinées au développement de notre équipement culturel ne seront engagées en 1961 que dans six pays étrangers, pour un total de 19.216.000 NF, dont 10.505.000 NF au Maroc.

Elles s'analysent ainsi :

— modernisation du dispensaire de l'Hôpital français de Londres, la colonie française ne pouvant plus couvrir son déficit annuel ;

— agrandissement et modernisation du lycée français de Londres, qui reçoit 1.850 élèves, alors que son effectif ne dépassait pas 350 élèves avant guerre ;

— achat d'un terrain et construction de la « Maison française d'Oxford », le bail du local actuel ne devant pas être renouvelé au-delà du 30 avril 1962 ;

— achèvement de la construction du Centre culturel d'Ankara ;

— aménagement d'un immeuble appartenant à la France pour l'Institut français d'Innsbruck, la villa occupée jusqu'ici devant être libérée en 1961 ;

— aménagement de classes primaires au lycée Chateaubriand à Rome, les effectifs étant passés de 300 à 700 élèves depuis l'établissement de l'équivalence entre diplômés français et italiens ;

— construction des bâtiments du lycée français de Barcelone, les classes étant dispersées dans plusieurs locaux, dont une école allemande réclamée avec insistance par la République fédérale ;

— aménagements de divers établissements scolaires dans les immeubles restitués à la France par la Convention culturelle franco-marocaine.

Enfin, trois autorisations de subvention sont demandées pour la participation de l'Etat à la construction d'un Centre agronomique méditerranéen, à l'achèvement du lycée de l'Alliance française à Santiago du Chili et à la reconstruction du lycée de la Mission laïque à Téhéran.

## 2° L'ÉQUIPEMENT ADMINISTRATIF

Les investissements administratifs sont encore plus faibles : 7.185.000 NF. Il est facile d'en établir l'énumération complète :

— construction d'une résidence et d'une chancellerie à Séoul, l'Ambassadeur de France en Corée ayant dû louer une habitation en ville par mesure de sécurité, en raison de la vétusté de l'immeuble de l'ambassade, presque séculaire ;

— achat d'un terrain et d'une ambassade à Mexico, rendus nécessaires par l'état et la situation des bâtiments actuels ;

— achat d'un immeuble pour l'installation du Consulat de France à Port-Louis (Ile Maurice), nos représentants dans cette ancienne et si fidèle « Ile de France » en étant réduits à recevoir leurs invités à l'hôtel ;

— construction et achat d'immeubles pour installer notre représentation dans divers Etats africains devenus indépendants, à Léopoldville, Usumbura, Lagos, Accra, Mogadiscio, Monrovia, Conakry et Freetown ;

— poursuite de l'équipement du service du chiffre et réalisation d'une nouvelle installation téléphonique dans l'immeuble du Ministère des Affaires étrangères, rue La Pérouse.

\*

\* \*

Le nombre dérisoire de ces opérations et les conditions dans lesquelles elles sont engagées démontrent l'absence totale de la moindre politique d'investissements. Nous attendons d'être acculés aux pires extrémités pour colmater les brèches les plus criantes. Je pourrais, hélas, ajouter trop de souvenirs personnels à cette brève liste d'ambassades délabrées ou d'entraves matérielles mettant les représentants de la France dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mission.

Notre carence en matière d'investissements porte de graves atteintes au crédit de la France, dont de tels spectacles déforment l'image auprès de l'opinion publique étrangère. Elle n'a même pas l'excuse d'être économique, car il serait beaucoup plus rentable de construire en temps utile de véritables maisons de France que de louer, dans des conditions précaires et onéreuses, des locaux inadaptés à l'usage administratif.

Pour situer la nature du problème, j'évoquerai l'étendue de nos besoins dans un seul Etat : le Vietnam-Sud. A la suite de l'accord domanial signé il y a un an, l'un des deux centres culturels a été restitué au Gouvernement vietnamien, ainsi que divers locaux et logements de professeurs.

Une demande de crédits d'investissements a été présentée au Ministère des Finances pour la construction d'une ambassade à Saïgon, d'un consulat à Tourane, d'un centre culturel à Saïgon, de salles de classe et de divers logements (dont ceux de l'hôpital Grall).

Malgré les promesses formelles faites par M. Pinay avant son départ du Gouvernement, l'administration financière n'a encore rien accordé et a même donné un avis défavorable pour le centre culturel et les logements de l'hôpital. Or, si nous ne disposons pas, à la rentrée universitaire de juillet 1961, de la bibliothèque (qui a dû abriter le centre culturel expulsé), de la salle d'exposition et des douze classes nécessaires pour les cours d'adultes et l'enseignement audio-visuel, notre action culturelle au Vietnam se trouvera si limitée que nos concurrents américains auront le champ libre. Ceux-ci, en effet, ne lésinent pas sur les moyens : création d'un immense building, en plein centre de Saïgon, pour servir de maison de la culture, avec bibliothèque ultra moderne, parution de nouveaux lexiques anglo-vietnamiens, intervention politique tendant à faire réserver les établissements français uniquement aux Français.

Aucune autorisation de programme pour le Vietnam ne figure au budget de 1961.

Votre Commission des Finances insiste fermement auprès du Gouvernement afin qu'il épargne à la France les conséquences désastreuses de sa négligence traditionnelle en matière d'investissements.

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Pour porter un jugement sur le budget des Affaires étrangères, je ferai appel à ma propre expérience. Il y a quelques semaines, je recevais en Australie et en Nouvelle-Zélande l'accueil le plus chaleureux que puisse imaginer un voyageur aux antipodes de sa patrie. Cette sympathie profonde s'adressait moins à ma personne qu'au représentant de la France que l'on voyait en moi.

J'ai été à plusieurs reprises bouleversé d'entendre, de la part des plus hautes autorités comme des plus humbles, de vibrants éloges de notre pays, dans des contrées si lointaines et restées si typiquement britanniques.

Du reste, tous ceux qui ont l'habitude des déplacements à l'étranger connaissent bien la considération qui s'attache à la qualité de Français.

Ce rayonnement, dont la persistance est peu connue en métropole, est très réconfortant. Mais je dois avouer que sa nature et son origine me laissent quelques inquiétudes. Il est, en effet, le fruit du merveilleux passé de notre pays. Il représente le capital légué par les générations précédentes, sur lequel nous vivons passivement, sans le faire fructifier comme il convient.

J'ai recueilli avec amertume les doléances — justifiées, hélas ! — de ces amis sincères qui se plaignent d'être délaissés. On m'a signalé, par exemple, que j'étais le premier professeur de médecine français qui se soit rendu en Nouvelle-Zélande ! Une telle négligence est à peine croyable, si l'on songe aux liens tissés pendant les deux guerres mondiales et à la position capitale de ce pays aux avant-postes de la liberté sur le Pacifique.

Nous avons cependant un grand avantage, qu'il suffirait de pousser au maximum : il existe sur tous les points du globe un public très réceptif à tout ce qui vient de France. Malgré les accusations de colonialisme auxquelles l'O. N. U. prête volontiers sa tribune, l'étranger nous rend un paradoxal hommage en réclamant davantage de présence française.

Pouvons-nous le satisfaire ?

Certainement pas avec le budget proposé pour 1961.

Nos agents poursuivront leur tâche remarquable avec une compétence et un dévouement, dont j'ai été témoin dans les nombreux postes que j'ai visités, mais sans espoir d'être récompensés par d'équitables rémunérations. Leurs possibilités d'action seront encore étroitement limitées par l'insuffisance numérique de l'effectif.

Dans le domaine culturel, le plan quinquennal entraînera un accroissement de nos activités, sans promouvoir la véritable politique d'expansion attendue depuis longtemps et impérieusement exigée par le volume illimité des demandes qui nous sont adressées.

L'effort consenti en faveur de la coopération technique s'inscrit également au bilan positif du présent budget, mais pour un montant beaucoup trop réduit. Le rythme envisagé n'est pas à l'échelle de la compétition moderne.

« La France n'est plus une grande puissance » a publiquement déclaré M. Khrouchtchev. Nous pouvons sourire de cette boutade en considérant son maintien évident à la pointe du progrès. Mais que peuvent penser ceux qui ne connaissent que notre œuvre ancienne et ignorent tout de la France moderne ? Quelle terrible confirmation risque de leur apporter l'état de notre patrimoine immobilier, abandonné faute d'investissements.

Il importe de multiplier, dans des proportions considérables, la diffusion de nos réalisations scientifiques et techniques sur tous les continents où les nations les plus traditionalistes se tournent résolument vers l'avenir. Il est urgent d'élargir notre implantation internationale.

Je ne propose pas le rejet du budget des Affaires étrangères, car il pourrait apparaître comme un désaveu immérité de l'action du Quai d'Orsay. Mais je dois fermement insister, au nom de votre Commission des Finances, sur l'impossibilité de conserver à la France la place qui lui est due avec les limites budgétaires imposées par le Gouvernement.

L'Assemblée Nationale a décidé les réductions suivantes :

— 24.480 NF au titre III, en application de la mesure générale de suppression de l'augmentation des traitements des membres du Gouvernement ;

— 6.891.928 NF au titre IV (chapitres 42-02, 42-03, 43-01 et 46-93), représentant les crédits gérés par la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes, transférés au Ministère de l'Intérieur.

Votre Commission des Finances accepte ces modifications.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter les crédits nouveaux demandés pour le Ministère des Affaires étrangères, dans les chiffres suivants :

Titre III : 6.723.169 NF.

Titre IV : 23.772.248 NF.

Titre V : 10.127.000 NF.

Titre VI : 2.375.000 NF.

Elle vous demande également d'accorder les autorisations de programme suivantes :

Titre V : 26.401.000 NF.

Titre VI : 4.050.000 NF.